



Longueur des démarches suite à un viol ou attouchements

Par **lucanne**, le **14/04/2009** à **23:49**

Bonjour,

Suite aux renseignements obtenus à ma première question au sujet du viol et attouchements, ma soeur me dit qu'une visite médicale ainsi qu'un entretien avec un pédopsychiatre est prévue pour début mai pour ma petite nièce. Selon ce qu'il en ressortira, des décisions seront prises. Est-ce aussi long ?, je ne comprends pas cette lenteur. Soit disant qu'il faut que ça arrive au bureau du procureur avant de faire quoi que ce soit.

Une visite chez un gynéco ou à l'hôpital ne peut pas être envisagée ?

Là je reste perplexe!!!!